Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260602-DCM2026_049-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Saint-Carreuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis le mardi deux juin deux mille vingt-six, salle de la Mairie sous la présidence de Madame Laurence MAHÉ, Maire, en séance ordinaire pour étudier les questions à l'ordre du jour transmis le mardi 26 mai 2026.

Etaient présents : Laurence MAHÉ, Le Maire, Rémi BLANCHARD, Vanessa MORIN, François NEVEU, Ségolène CLAVERIE, Adjoints, René DAULY, Jérôme CHEVRIER, Didier QUINTIN, conseillers délégués Anne-Cécile BODENES, Christophe BOITARD, Martine CARIMALO, Eugénie COLLET, Aurélie MASSON, Solenn MEURO, Élodie MICHEL, Damien POSSEME, Miguel REBOURS, Régis LANCIEN.

Absents excusés : Christelle VARGIU (pouvoir à Laurence MAHE)

Secrétaire de séance : Jérôme CHEVRIER

Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19
Absents : 1

DCM2026/049 : DEVIS – REMPLACEMENT BATTANTS DES CLOCHES

Madame Le Maire passe la parole à Rémi BLANCHARD. Ce dernier informe l'assemblée que les 3 battants de la cloche nécessitent d'être changés et le moteur remplacé.
Deux sociétés ont été contactées, le devis de la société Bodet ne correspond pas à notre demande.

Entreprise	Proposition	Montant HT	TVA	Montant TTC
Art Camp à Morieux	Remplacement de 3 battants et remplacement moteur	5 436,00 €	1 087,20 €	**6 523,20 €**

Madame le Maire précise que le montant de cette acquisition est prévu au budget :
- Opération 229 – Eglise
  - Chapitre 21 : Immobilisations corporelles
  - Article 21318 : autres bâtiments publics

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 18 voix pour et 1 abstention (Anne-Cécile BODENES) :
- **DECIDE d'accepter le devis de la société Art Camp pour le remplacement des 3 battants de la cloche et le changement du moteur pour un montant de 5 436,00 € HT soit 6 523,20 € TTC**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer le devis correspondant.**

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202816-20260602-DCM2026_049-DE

Fait et délibéré à Saint-Carreuc
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurence MAHÉ

Le secrétaire de séance :
Jérôme CHEVRIER